



**Quatrième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil
Réunion de groupe d'experts**
Nouakchott
4-8 décembre 2017

**Mécanismes de financement permettant de renforcer les systèmes
d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des
statistiques de l'état civil en Afrique et participation du secteur de
la santé à ce renforcement : enseignements tirés des pays
bénéficiant de l'appui du mécanisme de financement mondial en
soutien à chaque femme chaque enfant**



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026



Contexte

En Afrique, on reconnaît bien qu'un bon système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est important pour produire en temps réel, aux niveaux national et infranational, des données permettant d'évaluer et de suivre les programmes de santé et d'autres programmes sociaux. En effet, un tel système offre la possibilité de calculer régulièrement et sans risque d'erreur les indicateurs tels que le taux de mortalité maternelle, le taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans et le taux de grossesse parmi les adolescentes au niveau infranational. En outre, on ne peut suivre l'évolution de ces indicateurs sanitaires des objectifs de développement durable que si on dispose régulièrement d'informations fiables.

Le rôle du secteur de la santé dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil est un des six domaines thématiques érigés en priorités de l'Afrique à la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil qui s'est tenue en 2015. À la fin de cette conférence, les ministres ont exprimé la nécessité de mettre en place de solides mécanismes de collaboration avec le secteur de la santé et d'autres secteurs pertinents pour améliorer l'exécution des services d'état civil au niveau administratif le plus approprié.

Des progrès ont été accomplis dans certains pays africains sur la voie du renforcement du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil par l'instauration d'une collaboration avec le secteur de la santé aux fins d'accroître le nombre de naissances et de décès enregistrés, y compris les causes de décès, de protéger par là les droits des femmes, des enfants et des adolescents et de produire des statistiques de l'état civil permettant de prendre des décisions éclairées dans les services sanitaires et d'autres services sociaux.

Financement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

Pour faire avancer le programme d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, nombre de pays africains ont procédé à une évaluation approfondie de l'état de leurs systèmes d'état civil nationaux et élaboré des plans de stratégie et d'action tendant à améliorer l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques. Les plans de stratégie chiffrés mis au point ont cependant révélé que, compte tenu de l'état de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, de nombreux pays africains avaient encore besoin d'énormes ressources financières, techniques et humaines pour les rendre opérationnels. Il s'ensuit qu'à cause de l'insuffisance des fonds, les pays éprouvent de grosses difficultés à réaliser les priorités définies.

L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil constituent un des domaines de développement qui ne sont pas suffisamment financés. Selon certains, la faible mobilisation des investissements nécessaires pour les améliorer deviendra le plus grave problème de développement dans les années à venir¹. L'Organisation mondiale de la santé a lancé un appel² en faveur de l'accroissement des investissements dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil par

¹ Voir Setel, P.W. et autres, « A scandal of invisibility: making everyone count by counting everyone », *The Lancet*, vol. 370, n° 9598, novembre 2007.

² Voir Organisation mondiale de la santé, « Progress in partnerships: 2017 progress report on the Every Woman, Every Child Global Strategy for Women's, Children's and Adolescents' Health », Genève, 2017.

l'adaptation des actions des partenaires aux initiatives nationales et régionales. Des mesures se prennent actuellement aux niveaux national, régional et mondial pour faciliter l'intensification de l'enregistrement des faits et de l'établissement des statistiques dans les pays en développement.

Au niveau mondial, le Mécanisme de financement mondial en soutien à Chaque Femme Chaque Enfant a érigé en priorité l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, les considérant comme un des domaines insuffisamment financés par le passé. À ce titre, l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques s'inscrivent dans le cadre des systèmes d'information sanitaire nationaux, lesquels permettent de suivre les progrès accomplis en matière d'élimination des décès évitables de mères, de nourrissons, d'enfants et d'adolescents.

Objectifs de la séance portant sur l'enregistrement des faits d'état civil et les mouvements de population

Cette séance a pour objectif d'assurer un échange d'informations sur les progrès accomplis par plusieurs pays africains dans l'intensification de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, grâce à la collaboration entretenue entre les ministères de la santé et les ministères chargés de l'enregistrement des faits d'état civil sous les auspices du Mécanisme de financement mondial et de l'Association internationale de développement (IDA). Les travaux de la séance montreront comment l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont érigés en priorités dans le secteur de la santé, apporteront des informations sur les projets financés par l'IDA et le fonds fiduciaire du Mécanisme de financement mondial en vue d'intensifier l'enregistrement des faits et l'établissement des statistiques en Afrique et exposeront les activités financées en la matière dans des pays déterminés.

Déroulement des travaux

Pour assurer la réalisation de ces objectifs, un bref exposé sera présenté afin d'expliquer comment le Mécanisme de financement mondial appuie l'intensification de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et comment les pays peuvent exploiter cet appui. Après l'exposé, trois ministres appartenant à des pays bénéficiant de l'appui du Mécanisme et représentant l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest interviendront pour parler des fonds que ces pays ont obtenus du fonds fiduciaire du Mécanisme et/ou de l'IDA pour financer leurs activités d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans le cadre des investissements consacrés à la santé et mettre en lumière le rôle du secteur de la santé dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Les informations échangées devraient offrir aux pays la possibilité de rechercher d'autres sources de financement. De plus, les travaux permettront d'échanger des connaissances sur la façon dont la collaboration peut être entretenue avec les ministères de la santé pour renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.